

## Pour Qui ?

Tout conducteur (CDI, CDD, intérimaires), même occasionnel, de grues à tour (grutier).

## Quand ?

Au moment de l'embauche.

*Prérequis :*  
Aptitude médicale  
Etre âgé de 18 ans au minimum

## Objectifs ?

La formation théorique et pratique sur :

- > Le grutier
- > Les principaux types de grues à tour et les risques liés à leur utilisation
- > Notions élémentaires de physique
- > Technologie / Stabilité / Installation / Exploitation / Entretien des grues à tour

*Le stagiaire sera évalué sur des connaissances théoriques et des connaissances pratiques correspondant à la catégorie de l'engin concerné.*

## Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) de grues à tour, par type de grue, délivré par l'organisme testeur
- > Autorisation de conduite par l'employeur

\* 4 catégories

## Par qui ?

Organismes testeurs certifiés

## Durée ?

Non définie par la réglementation.  
Durée pratiquée par les OF : 5 j (4 j + Examen 1 j)

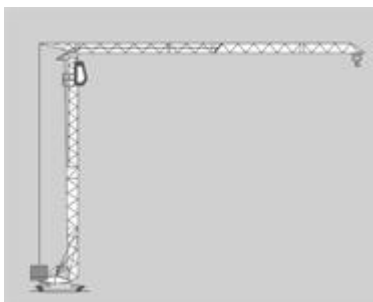
## Recyclage ?

- Oui
- > CACES valable 5 ans - 3 j (durée pratiquée)

## Référence Réglementaire

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.  
Recommandation R377 CNAMTS

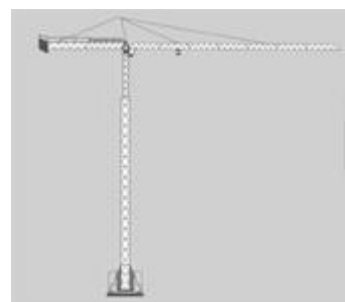
## Catégories de grues à tour



Grue à tour à montage automatisé (GMA) Conduite en cabine



Grue à tour à flèche relevable à montage par éléments (GME) Conduite en cabine



Grue à tour à montage par éléments (GME) Conduite en cabine



Grue à tour à montage automatisé (GMA) Conduite au sol